



Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre
Saint-Herblain
2023



Le dispositif des **Bilans d'Émissions de Gaz à Effet de Serre – BEGES**, encadré par l'**article L. 229-25 du code de l'environnement**, prévoit la réalisation d'un **bilan d'émissions** et d'un **plan d'action volontaire visant à les réduire**, tous les trois ans pour les communes de plus de 50 000 habitants.

Un décret signé par la ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires le 1er juillet 2022 rend obligatoire la **comptabilisation** et la **déclaration de l'ensemble des émissions indirectes significatives**, incluant ainsi les émissions dites du « scope 3 ».

Périmètre organisationnel et opérationnel

Le périmètre organisationnel de la Ville correspond aux installations et équipements qu'elle contrôle. Le bilan des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité prévu à l'article L. 229-25 du code de l'environnement porte **sur son patrimoine et sur ses compétences**, dans une approche combinée de contrôle financier et de contrôle opérationnel.

Plus précisément, le périmètre opérationnel de la Ville inclut :

- **Les émissions directes** de GES qui sont issues physiquement du périmètre organisationnel,
- **Les émissions indirectes** qui découlent des activités de la Ville, ainsi que de l'usage des biens et services qu'elle produit.

Périmètre de déclaration

Conformément à la réglementation les **émissions retenues** dans le périmètre opérationnel sont :

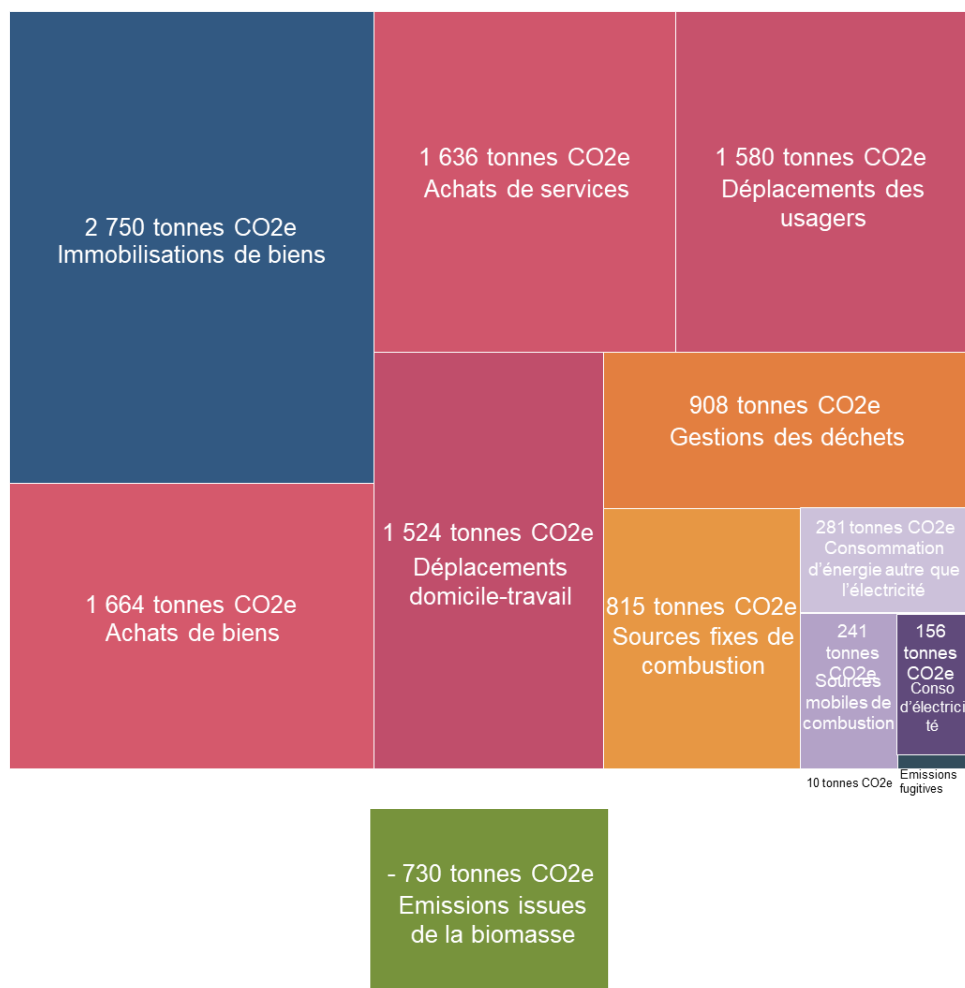
- **Les émissions directes**
 - Emissions directes des sources fixes de combustion
 - Emissions directes des sources mobiles de combustion
 - Emissions directes fugitives
 - Emissions issues de la biomasse
- **Les émissions indirectes**
 - Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité
 - Emissions indirectes liées à la consommation d'énergie autre que l'électricité
 - Déplacements domicile-travail
 - Déplacements des visiteurs et des clients
 - Achats de biens
 - Immobilisations de biens
 - Gestions des déchets
 - Achats de services

Année de reporting

L'année de reporting, année sur laquelle portent les données d'activité collectées pour établir le bilan d'émissions de GES, est l'année 2023.

Bilan des émissions GES

		Émissions en kgCO ₂ e	
Poste BEGES		2023	
Emissions directes	1.1 - Emissions directes des sources fixes de combustion	815 130	337 017
	1.2 - Emissions directes des sources mobiles de combustion	241 323	
	1.4 - Emissions directes fugitives	10 428	
	1.5 - Emissions issues de la biomasse	-729 864	
Emissions indirectes significatives	2.1 - Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	156 118	10 498 292
	2.2 - Emissions indirectes liées à la consommation d'énergie autre que l'électricité	280 433	
	3.3 - Déplacements domicile-travail	1 524 457	
	3.4 - Déplacements des visiteurs et des clients	1 579 650	
	4.1 - Achats de biens	1 663 718	
	4.2 - Immobilisations de biens	2 749 436	
	4.3 - Gestions des déchets	908 170	
	4.5 - Achats de services	1 636 310	
		10 835 309	



Calcul des postes – Synthèse du dossier d'architecture technique

Poste	Calcul	
	Donnée d'activité	Facteur d'émission
1.1 Émissions directes des sources fixes de combustion (Ex : gaz des chaudières)	Consommation : - Gaz naturel - Gaz propane	X Base Carbone® Emissions directes de GES - Energie
1.2 Émissions directes des sources mobiles de combustion (Ex : carburant des véhicules)	Consommation carburants	X Base Carbone® Emissions directes de GES - Energie
1.4 Émissions directes fugitives (Ex : produit contenu dans les climatisations)	Caractéristiques techniques des climatisations (produit frigorigène – quantité)	X Base Carbone® Emissions directes de GES - PRG à 100 ans issus du 6ème rapport du GIEC
1.5 Émissions issues de la biomasse (Ex : absorption carbone des sols et forêts)	Données d'occupation des sols : MOS44 // Cadastre des propriétés publiques	X Base Carbone® Emissions directes de GES - UTCF
2.1 Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Consommations d'électricité en kWh : - L'électricité de réseau - L'électricité issue de la géothermie	X Base Carbone® Emissions indirectes associées à l'énergie – Energie - Electricité
2.2 Émissions indirectes liées à la consommation d'énergie autre que l'électricité (Ex : réseau de chaleur)	Consommations réseaux de chaleur en kWh	X Base Carbone® Emissions indirectes associées à l'énergie – Energie - Réseaux de chaleur / froid
3.3 Déplacements domicile-travail	Données : - SEDIT - Liste des adresses des agents, avec code postal + commune - SEDIT - Liste des remboursements de transports en commun (rubrique de paie 723A) - RH - Liste des déclarations du forfait mobilité durable (FMD) - RH - Liste des conventions de télétravail des agents - DATA.GOUV - Base officielle des codes postaux de La Poste - Ville - Résultats du questionnaire agents sur les déplacements domicile-travail	X Base Carbone® Emissions indirectes associées au transport - Transport de personnes
3.4 Déplacements des visiteurs et des clients	Données : - De questionnaires sur les déplacements usagers avec le mode de transport et la distance parcourue - Des indicateurs de fréquentation des sites	X Base Carbone® Emissions indirectes associées au transport - Transport de personnes
4.1 Achat de biens	Données financières : - Mandats du chapitre 011 (section de fonctionnement) - Code de la nomenclature des achats interne, extraits du logiciel de finances ASTRE	X Base Carbone® Emissions indirectes associées aux produits achetés - Achats de matière et de biens
4.2 Immobilisation de biens	- Données du logiciel Immos.NET - Inventaire du patrimoine bâti	X X Base Carbone® Emissions indirectes associées aux produits achetés - Achats de matière et de biens
4.3 Gestion des déchets	Données de collectes	X Base Carbone® Emissions indirectes associées aux produits vendus - Traitement des déchets
4.5 Achat de services	Données financières : - Mandats du chapitre 011 (section de fonctionnement) - Code de la nomenclature des achats interne, extraits du logiciel de finances ASTRE.	X Base Carbone® Emissions indirectes associées aux produits achetés - Achats de matière et de biens - Achats de services

Plan de transition

Objectifs de réduction attendus :

- 53 tCO₂e le volume de réduction attendu des émissions directes GES de la Ville d'ici 3 ans.
- 525 tCO₂e le volume de réduction attendu des émissions indirectes significatives GES de la Ville d'ici 3 ans.

Soit - 5% sur 3 ans, considérant la démarche de sobriété déjà réalisé et le délai d'impact des nouvelles actions mises en œuvre.

Le plan de de transition est constitué de 96 actions issues du référentiel Territoire Engagé Transition Ecologique de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).

Réparties en 6 axes, les actions se répartissent comme suit :

- Planification territoriale -> 12 actions
- Patrimoine de la collectivité -> 30 actions
- Approvisionnement énergie, eau, assainissement -> 5 actions
- Mobilité -> 12 actions
- Organisation interne -> 21 actions
- Coopération, communication -> 16 actions

Plan de transition détaillé

	Actions retenues
Planification territoriale	
Stratégie globale climat-air-énergie	
Définir la vision, les objectifs et la stratégie Climat-Air-Énergie	
Définir les principaux objectifs énergétiques et climatiques	
Définir des objectifs énergétiques et climatiques directeurs chiffrés	x
Adapter les objectifs énergétiques et climatiques chiffrés au territoire	x
Décliner la stratégie climat-air-énergie de manière opérationnelle en cohérence avec les objectifs	x
Réaliser le diagnostic Climat-Air-Énergie du territoire	
Être en conformité vis-à-vis des obligations réglementaires (PCAET et BGES)	x
Réaliser un diagnostic de vulnérabilité et s'engager dans un programme d'adaptation au changement climatique du territoire	
Mettre en place un pilotage opérationnel de suivi et d'évaluation de la politique territoriale d'adaptation au changement climatique	
Structurer et mettre en œuvre une démarche de suivi-évaluation	x
Réaliser une revue de suivi périodique pour mesurer les progrès et l'état d'avancement de la politique d'adaptation au changement climatique	x
Planification sectorielle	
Mettre en place un schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur	
Déterminer les secteurs géographiques prioritaires de développement des énergies renouvelables et de récupération	x
Urbanisme	
Utiliser les documents d'urbanisme pour assurer la mise en œuvre des objectifs climat-air-énergie et lutter contre l'artificialisation des sols	
Suivre des indicateurs relatifs à l'urbanisme durable et atteindre les objectifs fixés	
pas de diminution du % de surfaces naturelles et agricoles par rapport à la surface totale de la collectivité	x
Diminuer la surface annuelle artificialisée (moyenne sur plusieurs années si le suivi n'est pas annuel)	x

Transcrire les enjeux climat-air-énergie et de préservation des ressources naturelles dans les opérations d'aménagement	
Assurer la maîtrise d'ouvrage publique ou semi-publique des opérations d'aménagement clés pour mieux prendre en compte les enjeux climat-air-énergie et la préservation des ressources naturelles	
Mettre en place une politique foncière active (droit de préemption urbain, zone d'aménagement différé -ZAD-, participation à un établissement foncier local –EPFL-...)	x
Contrôler l'efficacité et le respect des exigences	
Diffuser réellement les documents cadres et référentiels créés dans les services, s'assurer qu'ils sont appropriés et appliqués par les acteurs concernés	x
Accompagner et contrôler les travaux de construction et de rénovation	
Organiser toute la chaîne des acteurs en charge de l'instruction à l'octroi des permis de construire pour une attention accrue sur la thématique climat-air-énergie	
Disposer d'une organisation claire avec responsabilités attribuées (interne et/ou externe)	x
Patrimoine de la collectivité	
Suivi et stratégie patrimoniale	
Mettre en place une comptabilité énergétique et des émissions de GES des bâtiments publics	
Mettre en place un socle de connaissance initiale sur son patrimoine	
Réaliser l'inventaire des contrats d'exploitation ou de maintenance de chaque bâtiment, et des principaux travaux effectués depuis leur livraison	x
Effectuer un relevé des surfaces chauffées et/ou climatisées	x
Faire un bilan complet, allant au-delà de la réglementation	
Augmenter chaque année la part de bâtiments diagnostiqués, jusqu'à connaissance quasi-totale du patrimoine	x
Etudier les matériaux et les techniques de construction et de finition	x
Effectuer un suivi des consommations régulier et multi-flux	
Saisir tous les gros consommateurs	x
Mesurer régulièrement la qualité de l'air intérieur (a minima mesure du confinement via indicateur du CO2 une fois par an) dans les bâtiments abritant des populations sensibles. Aller au-delà du renouvellement de la surveillance réglementaire tous les 7 ans dans les ERP.	x
Communiquer	
Faire un bilan annuel par bâtiment de la dépense d'énergie de la commune et en présenter une synthèse aux élus et aux services	x
Identifier le potentiel d'économie (énergie et coût) et de développement des énergies renouvelables	x
Elaborer une stratégie patrimoniale incluant un programme de rénovation	
Mettre en œuvre une stratégie de rationalisation de son patrimoine	
Réaliser l'état des lieux technique et des usages (occupation), des besoins et de leurs dynamiques, en intégrant les éléments renseignés sur la plateforme OPERAT dans le cadre des exigences du décret tertiaire	x
Réaffecter pour tout ou partie dans le programme de rénovation le produit des cessions	x
Être ambitieux et opérationnel dans la stratégie de rénovation	
Intégrer dans le programme d'actions des mesures d'urgence/court terme (les bâtiments principaux sont traités en priorité) et des mesures à long terme pour les équipements ayant un potentiel d'économie (type de mesures, coûts prévus, moment de la mise en œuvre) ainsi qu'une estimation des potentiels d'économie d'énergie et de gaz à effet de serre et une estimation de la production d'énergies renouvelables générée	x
Étudier des moyens de financement innovants pour la mise en œuvre du plan pluriannuel de travaux	
Utiliser les Certificats d'Economie d'Énergie (CEE)	x
Suivre et adapter le plan pluriannuel de travaux	
Renforcer le suivi énergétique des bâtiments concernés par le plan (si la compétence gestion et suivi est déléguée, la collectivité suit activement les activités du gestionnaire et dispose d'une vision de la situation existante). Le suivi est a minima annuel pour les bâtiments ciblés par le décret tertiaire.	x
Suivre un ratio financier sur l'effort de rénovation en euros travaux/m ² de surface totale (bâtiments régulés thermiquement)	x

Mettre en évidence et communiquer sur les économies d'énergie et réduction de GES engendrées par les actions effectuées	x
Etre exemplaire sur les bâtiments publics neufs et rénovés	
Définir des niveaux de performances ambitieux	
Le confort d'été est pris en compte mais le recours à la climatisation est limité en été, notamment par l'architecture bioclimatique et l'optimisation de la ventilation naturelle (brasseur d'air).	x
Intégrer ces niveaux de performance dans les appels d'offres	
Intégrer dans les critères de choix des offres, l'analyse du cycle de vie comme outil d'aide à la décision pour les constructions ou les rénovations	x
Généraliser les opérations exemplaires et diffuser les bonnes pratiques	
Mettre en place un système de management pour le suivi des projets de construction et de rénovation (responsabilités, pilotage, tableau de bord, suivi...)	x
Diffuser réellement les documents cadres et référentiels créés dans les services, appropriés par les acteurs concernés, et appliqués systématiquement	x
Valeurs cibles énergétiques et climatiques	
Augmenter l'efficacité énergétique pour la chaleur et le rafraîchissement des bâtiments publics	
Mettre en place des indicateurs en kWh/m2/an d'énergie primaire par catégories de bâtiments pour les usages chaleur/rafraîchissement et les comparer avec des valeurs de références locales	x
Mettre en place des actions d'efficacité énergétique pour la chaleur et le rafraîchissement du patrimoine spécifique	
Mener des études spécifiques pour diminuer les consommations de ces équipements et mettre en place des actions	x
Favoriser des installations de production de froid performantes	x
Rénover les bâtiments les plus énergivores	
Ne plus avoir de bâtiments de catégorie F ou G (DPE énergie)	x
Augmenter l'efficacité énergétique pour l'électricité des bâtiments publics	
Rénover les bâtiments les plus énergivores	
Ne plus avoir de bâtiments de catégorie F ou G (DPE énergie)	x
Augmenter la part de consommation en énergies renouvelables et de récupération pour la chaleur et le rafraîchissement des bâtiments publics	
Prendre en compte la qualité de l'air dans ses choix	
Privilégier lorsque cela est possible la chaleur sans combustion comme la récupération de chaleur fatale (cf. mesure 3.2.1), la géothermie, le solaire...	x
Suivre et atteindre une part d'énergie renouvelable et de récupération conséquente pour la chaleur et le rafraîchissement des bâtiments publics	x
Limiter les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments publics	
Limiter les émissions de GES liées à la production de froid	
Etudier des dispositifs bioclimatiques et tous les paramètres du confort thermique pour limiter le recours à la climatisation.	x
Réduire les émissions de GES sur l'ensemble du cycle de vie des bâtiments publics	
Evaluer des émissions de GES liés aux produits et matériaux de construction utilisés dans les bâtiments publics	x
Eclairage public et économie d'eau dans les bâtiments	
Economiser l'eau dans les bâtiments publics	
Formaliser l'engagement de la collectivité à réduire ses consommations	
Décider de l'installation des appareils et robinets économes en eau	x
Mettre en œuvre les actions et suivre les consommations	
Installer les appareils et robinets économes dans les bâtiments de la collectivité les plus consommateurs d'eau	x
Approvisionnement énergie, eau, assainissement	
Organisation de la distribution d'énergie et services associés	
Optimiser le service public de la distribution d'énergie	
Mettre en œuvre un programme localisé de maîtrise de l'énergie avec les gestionnaires/concessionnaires des réseaux	

Accompagner des projet pilotes en auto-consommation d'électricité renouvelable pour augmenter les taux d'auto-consommation et d'auto-production (juste dimensionnement, synchronisation de la consommation avec la production, opération collective...)	x
Inciter à la réduction des consommations et à l'achat d'électricité verte avec les fournisseurs et syndicats d'énergie	
Inciter à l'achat d'électricité renouvelable	
S'engager à mener une politique active de promotion des achats d'électricité verte auprès de ses habitants et acteurs socio-économiques pour augmenter la demande	x
Faire la promotion et informer les habitants et les entreprises de la possibilité d'acheter de l'électricité verte et sur les critères de qualité à respecter	x
Production énergétique locale	
Augmenter la production d'électricité issue d'énergies renouvelables sur le territoire	
Augmenter progressivement la production d'électricité renouvelable	x
Diversifier les sources de production d'électricité renouvelable	
Susciter les projets citoyens et/ou encadrer l'intervention d'un développeur extérieur pour réaliser et exploiter un équipement dédié à la production d'électricité	x
Mobilité	
Promotion et suivi de la mobilité durable sur le territoire et en interne	
Promouvoir la mobilité durable en interne au sein de la collectivité	
Engager une politique de mobilité durable au sein de la collectivité	
Prendre des directives concernant la priorité aux trajets en transports publics, à vélo, à pied pour les déplacements domicile-travail et/ou professionnels seulement	x
Justifier les déplacements professionnels en avion et voiture (soumis à une autorisation préalable), et les déplacements des élus municipaux, dont les frais font l'objet d'une prise en charge par la collectivité	x
Former à l'éco-conduite et renouveler sa flotte de véhicules	
Proposer une offre de formation de type "Eco-drive" aux agents	x
Mettre en place des mesures incitatives	
Faire la promotion du co-voiturage pour les employés et faciliter le stationnement pour les covoitureurs	x
Mettre à disposition des moyens physiques dans la majorité des lieux de travail	
Déployer une offre de voiture en auto-partage	x
Atteindre les objectifs et communiquer sur les actions engagées	
Faire diminuer les consommations annuelles	x
Faire augmenter le pourcentage d'agents formés à l'éco-conduite	x
Réduire les déplacements liés à son activité	x
Pérenniser les actions écomobiles	x
Intégrer et utiliser les résultats des enquêtes dans les processus d'amélioration	x
Rationalisation des déplacements motorisés	
Élaborer une politique de stationnement volontariste	
Favoriser les véhicules et les espaces de stationnement plus respectueux de l'environnement	
Installer des bornes ou services de recharge pour les véhicules électriques sur les sites stratégiques, et dans les ensembles d'habitations et locaux tertiaires (anticipant ou allant plus loin que les obligations réglementaires), en veillant à la cohérence avec la stratégie de rationalisation du stationnement établie	x
Elargir la réflexion sur le stationnement	
Mettre en place des espaces de stationnement dans une perspective d'usages multiples (scolaire, commercial, associatif)	x
Organisation interne	
Gouvernance	
Organiser les ressources humaines pour mener la politique climat-air-énergie	
Travailler en transversalité	
Disposer d'une équipe projet transversale, pilotée par le chef de projet, chargée d'assurer la mise en œuvre de la stratégie climat-air-énergie ; elle se réunit régulièrement et dynamise la démarche en interne	x
Gouvernance	
Elaborer et valider les objectifs de la politique climat air énergie en comité de pilotage	

Élaborer ou décider des objectifs climat air énergie au sein du comité de pilotage (a minima dans les 6 axes du référentiel)	x
Porter les objectifs au plus haut niveau par les élus (maire ou président de la collectivité) et au sein des instances décisionnaires	x
Assurer la mise en œuvre effective des décisions prises	
Organiser le comité de pilotage pour suivre la mise en œuvre effective des décisions prises (tableau de suivi par exemple)	x
Les directeurs de service, et notamment DGS, DGA et/ou DST apportent du soutien au comité de pilotage pour la mise en place opérationnelle des décisions (relais au sein des différents services notamment)	x
Former et mobiliser les élus et les services sur les thématiques climat-air-énergie	
Engager et motiver les élus et les agents	
Fixer collectivement ou par service des objectifs concernant la performance climat air énergie de la collectivité (ils sont fixés par écrit, sont mesurables et ont un délai)	x
Evaluer et valoriser l'efficacité des actions de formation et de mobilisation	
Valoriser l'atteinte des objectifs de performances ou les bonnes pratiques des services (newsletter, bulletin de paie, intranet, etc.)	x
Suivre l'avancement et évaluer régulièrement la politique climat-air-énergie	
Se doter d'outils et de moyens pour suivre et évaluer son plan d'action	
Disposer d'un tableau de bord opérationnel pour le suivi du plan d'action	x
Prévoir précisément les modalités du suivi	x
Constituer et mettre en place une instance spécifique de suivi-évaluation	x
Suivre et évaluer régulièrement l'atteinte des objectifs	
Partager le tableau de bord au sein de l'équipe projet qui le renseigne et le fait évoluer	x
Finances et commande publique	
Financer la politique Climat Air Energie et réaliser une évaluation climat du budget	
Sensibiliser les élu.e.s et former les équipes à la prise en compte de la politique climat-air-énergie dans le processus d'élaboration budgétaire	
Sensibiliser l'ensemble des élu.e.s à l'importance de piloter la politique climat-air-énergie dans ses aspects budgétaires, et leur présenter l'intérêt de réaliser une évaluation climat du budget	x
Nommer une équipe transversale pour prendre en charge les aspects budgétaires liés à la politique climat-air-énergie	x
Former l'équipe en charge des aspects budgétaires liés à la politique climat-air-énergie sur l'évaluation climat du budget, la budgétisation de la politique climat-air-énergie, et aux dispositifs de financement de cette politique	x
Sensibiliser l'ensemble des services à l'importance de prendre en compte les enjeux climat-air-énergie lors de toute programmation de dépenses	x
Réaliser chaque année une évaluation climat du budget	x
Diversifier les modes de financement pour atteindre les objectifs climat air énergie et innover	
La collectivité étudie l'ensemble des sources de financement possibles pour les actions de sa politique climat-air-énergie.	x
Etre exemplaire en matière d'écoresponsabilité de la commande publique	
Voter une délibération sur la mise en œuvre de clauses environnementales (et sociales) dans les marchés publics	
Mettre à disposition des agents et élus des directives générales avec critères pour les marchés publics	x
Mener les actions simples	
Privilégier les produits de saison, locaux et biologiques pour les événements ponctuels organisés par la collectivité, les achats alimentaires	x
Adopter une délibération définissant un plan pour les achats responsables, recenser les pratiques, effectuer un état des lieux de la production locale	
Détailler les directives pour les achats dans les domaines du matériel du bureau, entretien des bâtiments, véhicules et mobilité, matériaux de construction	x
Appliquer des clauses environnementales variées et systématiser la logique cycle de vie des produits et services, afin de déterminer les dispositions environnementales pertinentes selon les familles d'achat	
Effectuer l'entretien des bâtiments et des espaces publics selon des critères écologiques	x
Coopération, communication	

Bâtiments résidentiels et tertiaires	
Prévenir et lutter contre la précarité énergétique	
Fédérer les acteurs autour de la problématique de la précarité énergétique afin d'initier la prévention contre la précarité énergétique	
Sensibiliser les élus et les services à la lutte contre la précarité énergétique	x
Agriculture, forêt	
Soutenir une agriculture et une alimentation plus durable	
Mesurer et atteindre des objectifs ambitieux en matière d'agriculture et d'alimentation durable	
En restauration collective, sur le gaspillage alimentaire, atteindre l'objectif de 50% de réduction par rapport à la référence nationale du secteur	x
S'engager à au moins 75% de l'alimentation en restauration collective qui soit de qualité ou durable, dont au moins 40% issus de l'agriculture biologique et 50% issue de produits locaux ; poursuivre la diversification alimentaire.	x
Soutenir l'utilisation durable des forêts et des espaces boisés	
Sensibiliser élus, services et acteurs du territoire aux enjeux liés à la forêt et aux espaces boisés	
Sensibiliser élus à l'utilisation optimale du bois	x
Sensibiliser les élus à la lutte contre la déforestation importée	x
Prendre en charge, promouvoir et soutenir le développement d'une filière bois-construction locale et à haute performance environnementale	
Engager une opération de construction / rénovation bois en adaptant les spécifications techniques aux caractéristiques du bois local	x
Suivre et atteindre ses objectifs en matière de forêt et d'espaces boisés	
Suivre la séquestration carbone de la forêt et d'autres indicateurs	x
Société civile	
Inciter les citoyens et les relais d'opinions à une consommation responsable, limiter l'emprise de la publicité	
S'organiser en interne et localement pour sensibiliser les habitants	
une personne au sein de la collectivité est spécifiquement chargée des actions de sensibilisation auprès des habitants et est formée aux questions de changement de comportement	x
Dédier un lieu à la sensibilisation climat-air-énergie (il est visible et accessible)	x
Développer des actions d'éducation et de sensibilisation dans les établissements scolaires et centres de petite enfance	
Rencontrer les acteurs locaux de l'éducation et la petite enfance et s'organiser pour mener des actions communes	
Définir le budget et les ressources humaines prévus pour les actions de sensibilisation climat-air-énergie dans les écoles et structures d'accueil de jeunes enfants	x
Participer et soutenir la journée ou semaine-événement sur le climat, l'air ou l'énergie	x
Soutenir l'implication des élèves dans les projets climat-air-énergie de la collectivité	x
Soutenir les appels à projets en direction des établissements pour inciter à la mise en place d'actions pédagogiques climat-air-énergie	x
Soutenir la labellisation « éco-école »	x
Mettre en place des lignes de bus pédestre ou cycliste dans le cadre d'un Plan de déplacement établissement scolaire (PDES)	
Identifier et localiser des parents et élèves volontaires	x
Organiser une journée test	x

Publication du BEGES

Depuis le 1er janvier 2016, les bilans d'émissions de gaz à effet de serre doivent être publiés sur la plateforme informatique administrée par l'ADEME. Cette plateforme est hébergée à l'adresse suivante : www.bilans-ges.ademe.fr

Le bilan GES organisation de la Ville de Saint-Herblain sera publié courant décembre 2024, il sera visible par tous.